



La Municipalité
d'Armagh

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ D'ARMAGH

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

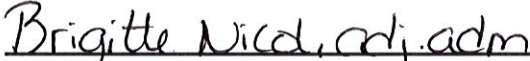
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Brigitte Nicol, adjointe administrative de la susdite municipalité, QUE:

Une séance extraordinaire du Conseil municipal sera tenue le vendredi 19 décembre 2025 à 16h30 pour y prendre en considération les sujets suivants:

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Fin du protocole d'entente entre la Corporation des Loisirs et des Parcs d'Armagh et la Municipalité d'Armagh
4. Période de questions
5. Levée de la séance

DONNÉ à ARMAGH ce 18^e jour de décembre deux mille vingt-cinq.


Brigitte Nicol, Adjointe administrative

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie, aux deux endroits désignés par le conseil entre 14 et 16 heures de l'après-midi, le 18^e jour de décembre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18^e jour de décembre deux-mille-vingt-cinq.


Brigitte Nicol, Adjointe administrative